

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2 DU 28 MARS 2008

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU  
Secrétaire de séance : René RAUD

Tous les conseillers sont présents.  
Début de séance à 20 H 30.

En préambule, le maire, Jean-Louis VIGNON rappelle qu'un règlement intérieur n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants.

Il souhaite néanmoins que nous en établissions un.

De plus, il propose qu'en fin de séance, la parole soit donnée au public pendant un temps raisonnable afin d'établir un échange constructif.

Le compte rendu du premier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délégations d'adjoints ;
- Conseillers délégués ;
- Indemnisations ;
- Commissions ;
- Questions diverses.

## **1 Délégations d'adjoints**

Proposition des délégations d'adjoints :

Julien POUPON (1er adjoint) :

- Administration générale ;
- Finances ;
- Information ;
- Associations.

Bernard CORNEC (2e adjoint) :

- Administration personnel technique ;
- Voirie et sécurité routière ;
- Eau et assainissement (réseaux).

Pascale CORRE (3e adjoint) :

- Affaires scolaires ;
- Enfance, jeunesse  
(RPAM, CLSH, Halte garderie ...).

Hervé LE MENS (4e adjoint) :

- Travaux et bâtiments ;
- Etudes ;
- Electricité et télécom.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix / 15).

## **2 Conseillers délégués**

Afin de diminuer la charge de certains adjoints, il est proposé de créer deux postes de « conseiller délégué » :

Nathalie ABIVEN :

- Affaires sociales (CCAS, SIVURIC).

Sébastien GALLET :

- Urbanisme et permis de construire.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **3 Indemnisation des élus**

Les indemnités sont calculées par référence à l'indice brut IB 1015 IM 821.

Pour Saint Urbain ces indemnités sont :

- pour le maire : 43% de l'indice 1015, soit 1608,74 € bruts mensuels
- pour les adjoints : 16,5% de cet indice, soit 617,31 €

Pour indemniser également les conseillers délégués, le maire propose la répartition suivante :

- pour le maire : 38% soit 1421,68 €
- pour les adjoints : 14,6% soit 546,22 €
- pour les conseillers délégués : 6% soit 224,48 €

Remarques :

- 6% est le maximum autorisé pour des conseillers délégués.
- Avec cette proposition, la répartition se fait à budget quasi constant.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **4 Commissions**

Il y a trois types d'entités qui sont :

- les commissions d'instruction, au nombre de 4, qui sont obligatoires et constituées uniquement d'élus (sauf pour la commission CCAS) ;
- les délégués de la commune à l'extérieur (représentant à la communauté de communes), au nombre de 6, constitués aussi uniquement d'élus ;
- les comités consultatifs (appelés aussi commissions extra municipales), facultatifs, constitués d'élus et de membres non élus (extra-communaux).

#### **4.1 Commissions d'instruction**

Propositions :

COMMISSION APPEL D'OFFRES	
Président : Jean-Louis VIGNON	
3 titulaires	3 suppléants
Rémi LE BERRE Hervé LE MENS Julien POUPON	Jacques BEAUCHAMP Sébastien GALLET René RAUD

Remarque de Rémi Le BERRE : pour cette commission, le suppléant est nominatif (exemple : BEAUCHAMP est le suppléant de LE BERRE).  
 Proposition adoptée à l'unanimité.

<b>CCAS (Commission Communale d'Action Sociale)</b>	
Président : Jean-Louis VIGNON	
5 titulaires	5 extra-communaux
Nathalie ABIVEN Yvan BRISHOUAL Pascale CORRE Yvon LE BRAS Annie MOAL	

Proposition adoptée à l'unanimité.

<b>COMMISSION IMPOTS - CCID</b>	
Président : Julien POUPON	
6 titulaires (*)	6 suppléants
Yvan BRISHOUAL Fanch DANTEC Sébastien GALLET	

(\*) : il faut présenter 12 titulaires et 12 suppléants et le Directeur des Services Fiscaux choisit 6 titulaires et 6 suppléants.

<b>COMMISSION REVISION LISTES ELECTORALES</b>	
Président : Julien POUPON	
1 délégué Administration *	1 délégué Tribunal

(\*) : l'administration choisit 1 délégué parmi les noms présentés et le tribunal choisit 1 délégué.

#### **4.2 Délégués de la commune à l'extérieur**

Propositions :

<b>SYNDICAT D'ELECTRIFICATION</b>	
2 titulaires	2 suppléants
Hervé LE MENS René RAUD	Bernard CORNEC Rémi LE BERRE

Proposition adoptée à l'unanimité.

<b>SYNDICAT D'INFORMATIQUE</b>	
1 titulaire	1 suppléant
Yvon LE BRAS	Yvan BRISHOUAL

Proposition adoptée à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE DAOULAS (*)	
2 titulaires	1 suppléant
Jacques BEAUCHAMP Rémi LE BERRE	Fanch DANTEC

Proposition adoptée à l'unanimité.

(\*) : Concerne le transport de l'eau de Pont Ar Bled jusqu'à St Urbain - Utilisé par la commune en cas de sécheresse. Pour l'entretien, la commune utilise environ 3300 m<sup>3</sup> par an.

SYNDICAT MIXTE BASSIN ELORN et RIVIERE DE DAOULAS (*)	
2 titulaires	
Sébastien GALLET Rémi LE BERRE	

Proposition adoptée à l'unanimité.

(\*) : Couvre la zone allant du barrage du Drennec jusqu'à Pont Ar Bled.

Une année sur deux St Urbain a une voix délibérative et l'autre année une voix consultative.

Au dessus de ce syndicat se trouve le SAGE de l'ELORN (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui va des sources jusqu'à la mer.

Rémi LE BERRE se propose de faire une présentation détaillée de ces entités lors du prochain conseil municipal.

EHPAD DE DAOULAS (*)	
2 titulaires	1 suppléant
Nathalie ABIVEN Pascale CORRE	Fanch DANTEC Adeline POULMARCH

Proposition adoptée à l'unanimité.

(\*) : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (anciennement dénommé MAPA pour Maison d'Accueil pour Personnes Agées).

L'ancien président, Jacques ORHEL, présentera cette structure samedi 29 mars à 9H00 à la mairie.

SIVURIC (*)	
2 titulaires	
Nathalie ABIVEN Pascale CORRE	

Proposition adoptée à l'unanimité.

(\*) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration InterCommunale.

Concerne le portage des repas à domicile (EHPAD) et les repas des cantines des écoles (SIVURIC). D'après Jean-Louis VIGNON l'organisation regroupant deux organismes sera sans doute à revoir pour faire des économies d'échelle.

### 4.3 Comités consultatifs

Le maire propose de créer ou proroger 9 comités anciennement nommés commissions extra municipales avec les structures suivantes :

<b>COMMISSION Travaux</b>	
Président : Hervé LE MENS	
4 élus	4 extra-communaux
Jacques BEAUCHAMP Yvan BRISHOUAL Rémi LE BERRE Yvon LE BRAS	

<b>COMMISSION Voirie + Sécurité</b>	
Président : Bernard CORNEC	
4 élus	4 extra-communaux
Yvan BRISHOUAL Fanch DANTEC Sébastien GALLET Yvon LE BRAS	

<b>COMMISSION Urbanisme - Cadre de Vie</b>	
Président : Sébastien GALLET	
4 élus	4 extra-communaux
Yvan BRISHOUAL Bernard CORNEC Fanch DANTEC Adeline POULMARCH	

<b>COMMISSION Subventions Communales</b>	
Président : Julien POUPON	
4 élus	
Rémi LE BERRE Annie MOAL Adeline POULMARCH René RAUD	

<b>COMMISSION Agricole (*)</b>	
Président : Bernard CORNEC	
2 élus	2 extra-communaux
Sébastien GALLET Rémi LE BERRE	

<b>COMMISSION Patrimoine - Culture et Animation</b>	
Président : Nathalie ABIVEN	
4 élus	4 extra-communaux
Jacques BEAUCHAMP Fanch DANTEC Annie MOAL Adeline POULMARCH	

(\*) : concerne aussi des terrains limitrophes de la commune.

<b>COMMISSION Vie Associative</b>	
Président : Julien POUPON	
4 élus	4 extra-communaux
Jacques BEAUCHAMP Yvan BRISHOUAL Rémi LE BERRE Annie MOAL	

<b>COMMISSION Jeunesse</b>	
Président : Pascale CORRE	
4 élus	4 extra-communaux
Nathalie ABIVEN Yvon LE BRAS Adeline POULMARCH René RAUD	

<b>COMMISSION Information</b>	
Président : Julien POUPON	
2 élus	2 extra-communaux
Adeline POULMARCH René RAUD	

Un appel à candidature sera effectué par voie de presse et dans le bulletin municipal. La date limite de candidature est portée jusqu'au 12 avril.

Une de nos propositions lors de la campagne électorale concernait l'élaboration d'une charte municipale pour formaliser notre engagement vers le développement durable (traitement des espaces verts, économies d'énergie des bâtiments communaux, etc...).

Il faut constituer un groupe de travail pour écrire cette charte.

Cinq personnes se portent volontaires :

- Jacques BEAUCHAMP
- Yvan BRISHOUAL
- Fanch DANTEC
- Sébastien GALLET (animateur du groupe de travail)
- Adeline POULMARCH

## 5 Questions diverses

### 5.1 Modification budgétaire

#### Budget COMMUNE

<b>Virement de crédits</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Cpte 673 Charges exceptionnelles -	600,00	
Cpte 74121 - DSR -		600,00

Modification adoptée à l'unanimité.

### 5.2 Contrôle assainissement collectif

En cas de vente d'une maison particulière, le vendeur doit fournir un certificat de conformité de son assainissement collectif.

Ce certificat doit être émis par la mairie. Il faudra donc que toutes les installations individuelles soient contrôlées au moins une fois.

Adoption à l'unanimité.

### 5.3 Taux d'imposition

Les différents taux d'imposition étaient de :

- Taxe d'habitation : 16,16 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,48 %

Jean-Louis VIGNON propose de conserver ces taux.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **5.4 Etude hydrogéologique**

En vue de la construction d'une nouvelle station d'épuration, l'ancienne équipe municipale avait lancé une consultation pour une étude de la nature du sol sur le terrain retenu. Une telle étude (s'étalant sur une année) est obligatoire.

Le résultat de l'étude doit dire :

- s'il est possible de construire une station « écologique » type jardin filtrant,
- ou une station « plus classique » type à boues activées comme la station actuelle,
- ou l'impossibilité de construire une station sur ce terrain.

Une somme de 5000 € avait été provisionnée pour l'étude sans connaître les devis.

5 sociétés ont été consultées : une n'a pas répondu et deux se sont excusées. Les deux propositions sont :

- GEOARMOR de Chantepie (35) pour un devis de 9983,50 € HT (soit 11940,27 € TTC)
- BURGEAP de Saint Herblain (44) pour un devis de 10635,45 € HT (soit 12720 € TTC)

Les prestations sont quasiment identiques.

La somme provisionnée correspond à environ la moitié du devis.

L'alternative qui se présente à nous est la suivante :

- soit on reporte l'étude à l'année prochaine où l'on pourra provisionner la somme correspondant au devis ;
- soit on autorise le maire à signer le début de l'étude sous réserve d'obtenir une subvention de l'agence de l'eau. (probablement de l'ordre de 30% du devis).

Dans le premier cas, on perd un an. Si l'on compte un an d'étude (obligatoire) plus environ 3 ans de travaux, la nouvelle station serait opérationnelle au mieux dans 5 ans, ce qui pourrait s'avérer trop juste par rapport à la capacité de la station actuelle en cas de constructions nouvelles raccordées au réseau.

Dans le second cas, il faudra provisionner le reste du devis en attendant le versement d'une subvention et choisir la société qui fera l'étude.

Après un débat très animé les élus votent par 15 voix pour le démarrage au plus tôt de l'étude et le choix de la société moins disante (GEOARMOR).

#### **5.5 Dates diverses**

Le samedi 5 avril à 9 heures une visite de la station d'épuration est prévue. Elle peut être ouverte au public.

Prochains conseils :

- le 28 avril à 20H30
- le 22 mai à 20H30

#### **5.6 Tour de table**

Hervé LE MENS signale qu'une visite technique aura lieu le 2 avril 2008 pour les problèmes d'ascenseur à la salle Ty Kreis-Ker.

### **5.7 Ouverture au public**

La séance est suspendue pour laisser le public s'exprimer.

Des remarques sont faites sur l'information à faire aux propriétaires et aux locataires des terres avant les travaux de la nouvelle station d'épuration.

La visite des installations est-elle ouverte au public ? La réponse est positive.

La séance est levée à 21H50.